

2020, quels élevages laitiers en Normandie ?

LEGRAIN Philippe (1), BRETON Marie (1), DAURIOS Julien (1), DE LA BORDE Isabelle (1), HIRSCHLER Jean (1), LAFONT Michel (1)

(1) Chambre d'agriculture de Normandie, pôle économie & prospective, 6 rue des roquemonts, 14053 Caen cedex 4

RESUME

Le 31 mars 2015, les quotas laitiers se sont terminés en Europe. Quelles seront les conséquences de ce bouleversement pour la Normandie laitière? Le Pôle Économie & Prospective des Chambres d'agriculture de Normandie a construit des scénarios d'avenir cohérents et plausibles pour 2020. Trois scénarios ont été retenus et sont décrits. La réflexion sur l'avenir des élevages laitiers en Normandie s'organise à partir d'un scénario dit tendanciel, même s'il recouvre une rupture importante avec la fin des quotas laitiers. Dans ce scénario toutes les tendances actuelles sont prolongées, en veillant à la cohérence d'ensemble. Puis se définit un scénario dit « pessimiste », caractérisé par le marasme généralisé dans la filière laitière. Enfin, un scénario dit « optimiste » est caractérisé par une bonne conjoncture globale dans la filière laitière normande.

2020, the future of dairy farming in Normandy?

LEGRAIN Philippe (1), BRETON Marie (1), DAURIOS Julien (1), DE LA BORDE Isabelle (1), HIRSCHLER Jean (1), LAFONT Michel (1)

(1) Chambre d'agriculture de Normandie, pôle économie & prospective, 6 rue des roquemonts, 14053 Caen cedex 4

SUMMARY

On 31st March 2015, milk quotas ended in Europe. What are the consequences of this disruption for the dairy industry in Normandy? The cluster Economy & Forecasting of Normandy Chambers of Agriculture has built scenarios consistent and plausible for 2020. Three scenarios have been identified and described. The reflection on the future of dairy farming in Normandy is organized from a trend-setting scenario, even if it covers a significant break with the end of milk quotas. In this scenario we extend all the current trends, ensuring overall consistency. Then, a "pessimistic" scenario is characterized by the widespread slump in the dairy sector. Finally we define an "optimistic" scenario, characterized by good overall conditions in the Normandy dairy sector.

INTRODUCTION

Le 31 mars 2015, les quotas laitiers se sont terminés en Europe après 31 années de fonctionnement. Quelles seront les conséquences de ce bouleversement pour la Normandie laitière ? Le Pôle Économie & Prospective des Chambres d'agriculture de Normandie a construit 3 scénarios d'avenir pour 2020. Sans prise de position politique, cette étude vise à présenter les éléments du débat sur les futurs possibles de la Normandie laitière.

Le but de la prospective est d'envisager différents futurs possibles et plausibles. Pour cela, la Normandie laitière est observée à travers 14 variables. Chaque variable quantitative est analysée dans le passé (comment a-t-elle évolué ?) puis est projetée dans l'avenir, selon une trajectoire tendancielle. Une évolution maximale et minimale est ensuite estimée à l'horizon 2020. Enfin, les différentes variables sont combinées pour aboutir à des scénarios cohérents et plausibles.

La réflexion sur l'avenir des élevages laitiers en Normandie s'organise à partir d'un scénario dit tendanciel, ou central, même si le mot tendanciel recouvre tout de même une rupture importante avec la fin des quotas laitiers. Dans ce scénario toutes les tendances actuelles sont prolongées, en veillant à la cohérence d'ensemble. Puis, partant du scénario tendanciel, se définit un scénario dit « pessimiste », caractérisé par le marasme généralisé dans la filière laitière. Le moteur de ce scénario est le recul du débouché européen en produits laitiers, ainsi que la croissance de la production en Europe. Enfin, un scénario « optimiste » est caractérisé par une bonne conjoncture globale dans la filière laitière.

Le pilotage des volumes produits par les laiteries est le point commun de ces 3 scénarios. Avec la fin des quotas laitiers, nous sommes passés d'une régulation publique des volumes à une régulation par les acteurs privés, que sont les laiteries privées ou coopératives.

1. SCENARIO 2020 TENDANCIEL

1.1. POLITIQUE AGRICOLE : RIEN D'AUTRE

En 2020, la PAC telle qu'elle fut décidée en 2013, n'a pas évolué en 7 ans. Les quotas laitiers se sont éteints en 2015, et aucun autre système public de régulation de la production n'a été mis en place. Chaque laiterie régule son approvisionnement en fonction de ses débouchés, selon des modalités variables, notamment entre coopératives et transformateurs privés. Vu l'inflation mondiale sur les prix des produits laitiers de ces dernières années, les épisodes d'achats par l'intervention ont été brefs et les quantités limitées.

Les aides directes de la PAC ont été réformées à partir de 2014. Progressivement, les niveaux extrêmes d'aides par hectare se sont rapprochés, mais en 2020 subsistent encore des écarts significatifs entre exploitations. Les élevages laitiers normands ont été perdants dans cette redistribution

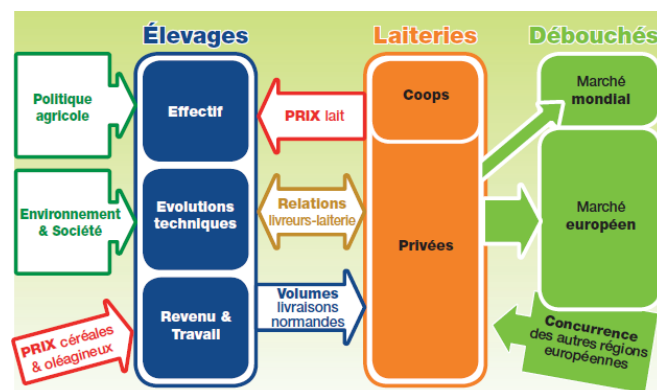


Schéma 1 : La Normandie laitière décrite en 14 variables

avec une baisse de 19 % de leurs aides par hectare, mais la croissance des exploitations laitières durant cette période a amorti la baisse des aides versées, dont le soutien aura moins reculé que celui des exploitations céréalières.

La filière laitière européenne en 2020 bénéficie toujours d'une protection douanière forte, grâce aux droits de douane qui empêchent les produits laitiers venant du marché mondial de pénétrer en Europe.

1.2. ENVIRONNEMENT & SOCIÉTÉ

À l'horizon 2020, les perturbations liées au réchauffement de la planète ont encore peu touché la Normandie. En 2020 les mesures contraignantes de réduction des GES : Gaz à Effet de Serre (quotas d'émission par exploitation par exemple) n'ont pas été prises en France. Aidée par la situation de stagnation économique, l'Union Européenne a atteint son objectif de réduction de 20 % des GES en 2020.

Finalement, c'est la plus ancienne des Directives européennes sur l'environnement qui gêne encore le plus les éleveurs normands : la Directive Nitrates, couplée à la réglementation sur les Installations Classées. Dans certaines régions normandes (Sud-Manche par exemple), la recherche de surfaces d'épandage des lisiers est devenue difficile, et impose un surcoût important pour traiter ou exporter les effluents. Cela n'a pas empêché ces zones de rester globalement en croissance de la production laitière : l'ambiance laitière dynamique a permis à certains éleveurs, non limités par les surfaces d'épandages, de développer leur production de manière très importante.

La pression environnementale s'est aussi révélée pénalisante pour certains élevages qui ont été limités dans leur développement, du fait des règles de plus en plus contraignantes inscrites dans les documents locaux d'urbanisme (PLU, SCOT). De plus, la sensibilité accrue des voisins ruraux ou péri-urbains des élevages laitiers, les encourage à rejeter tout ce qui ressemble à une production « industrielle ». Ce phénomène bien connu en production porcine, et qui a bloqué tout développement de cette production en Normandie, est apparu en production laitière lorsque des projets de construction d'étables de 500 vaches et plus ont été déposés. Cette opposition a pris la forme de contestation des permis de construire, des études d'impact, mais aussi de la création de réglementations de plus en plus contraignantes pour la construction d'étables dans certaines zones, justifiées par des raisons environnementales ou simplement de voisinage. De ce fait, les zones les plus péri-urbanisées de Normandie ont été les premières à ressentir cette pression, c'est le cas de la Seine-Maritime notamment.

En 2020, les prix élevés des céréales continuent de susciter une forte tentation de retourner les prairies. La contrainte de maintien des prairies est intégrée au paiement vert de la PAC. Cela oblige une partie des élevages à conserver davantage de prairies que ce qu'ils souhaiteraient.

1.3. PRIX AGRICOLES STABLES

Les organismes économiques internationaux (OCDE, FAO, FAPRI) ne s'étaient pas trompés : les prix des céréales en 2020 restent plus élevés que durant les décennies précédentes : sans atteindre le prix de la récolte 2012, mais plutôt celui de la récolte 2013, 20% moins élevé. De ce fait, les aliments du bétail nécessaires aux élevages restent à des niveaux de prix élevés.

Le prix du lait en Europe se situe en 2020 à un niveau proche de son niveau de 2013 en euros courants, après la période d'instabilité en 2015-2016 qui a marqué la fin des quotas. Les ventes de la plupart des produits vendus sur l'Europe (fromages, desserts laitiers) souffrent de la baisse du pouvoir d'achat des européens, heureusement encore compensée par une petite hausse de la population européenne.

1.4. DÉBOUCHÉS MONDIAUX EN HAUSSE

En 2012, le marché mondial n'était pas un débouché important pour l'élevage laitier normand du fait du nombre limité d'opérateurs sur ce marché, le plus connu étant la Coopérative Isigny-Sainte Mère. L'ensemble des exports sur le marché mondial représentait environ 5 % du chiffre d'affaires des laiteries normandes. Entre 2012 et 2020, les ventes ont augmenté jusqu'à 7% de nos débouchés.

1.5. DÉBOUCHÉ EUROPÉEN STAGNANT

En 2020, le débouché global sur le marché européen des produits laitiers est stable. Les évolutions internes dans les produits consommés sont plutôt en défaveur de nos produits laitiers normands, de nos fromages à pâte molle en particulier (camembert). Mais la qualité et la renommée des produits laitiers normands ont joué en notre faveur. La stagnation du pouvoir d'achat de la plupart des européens a tiré vers le bas la gamme des produits achetés. Le développement massif des ingrédients laitiers réutilisés dans d'autres produits alimentaires (fromages à pizza,...) a permis de maintenir l'écoulement de la matière laitière, mais les valorisations sont en baisse.

1.6. CONCURRENCE DES AUTRES RÉGIONS

Après la sortie des quotas, certains pays européens se sont montrés très agressifs dans leur développement laitier (Irlande, Pays-Bas..) et de ce fait, les laiteries françaises ont eu bien du mal à maintenir leurs parts de marché. Les coopératives nationales (SODIAAL, EURIAL-AGRIAL) sont les seules à avoir transféré des volumes de production significatifs vers la Normandie pendant cette décennie (+20% sur leur collecte = 6% de production normande en plus).

Au total, la demande adressée aux éleveurs normands (marché mondial + marché européen + transfert entre régions) a augmenté de 8% entre 2012 et 2020, poursuivant la tendance qu'elle avait connue depuis 2006, début de l'assouplissement de la contrainte quotas. La Normandie livre 3,8 milliards de litres en 2020 contre 3,5 en 2012.

1.7. LES COOPÉRATIVES RESTENT MINORITAIRES

En 2012, les laiteries à capitaux privés pilotaient 83% de la transformation en Normandie. Cette proportion a un peu reculé en 2020, du fait du développement des fabrications vers le marché mondial par certaines coopératives. Les laiteries privées (Lactalis, Bongrain, Danone) n'ont pas souhaité développer ce créneau grand export, du fait de leur présence mondiale et de la volonté de ne pas détériorer leur marge d'exploitation en Europe.

1.8. OP, CONTRATS : UNE MONTÉE EN PUISSANCE

Très progressivement, à partir de la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, les relations se sont modifiées entre les éleveurs et leur laiterie.

Du côté des laiteries privées, la constitution des Organisations de Producteurs (OP) s'est généralisée et le paysage est maintenant clair avec une OP par laiterie, pour certaines regroupées en Associations d'OP. Ces OP ont acquis un rôle d'interlocuteur avec les laiteries, la discussion sur le prix du lait étant toujours un moment délicat.

En matière de gestion des volumes, de transfert des contrats, certaines OP ont acquis un rôle de régulateur qui en a fait des interlocuteurs incontournables lors de cessation ou de reprise d'exploitation. Certains industriels se concentrent sur la transformation et la vente de leurs produits et s'investissent moins dans la collecte, alors que d'autres tiennent à conserver cette prérogative et ne cèdent rien à leur OP. Certaines OP sont passées à un statut coopératif (OP commerciale) pour peser davantage face à leur collecteur.

Les coopératives proposent à leurs coopérateurs des volumes supplémentaires à produire, mais à des prix fluctuants. Cela ne va pas sans créer des tensions entre coopératives et industriels.

1.9. MOINS D'ÉLEVAGES, DE PLUS GRANDE TAILLE

De 2007 à 2012, le nombre d'élevages normands livrant aux laiteries était passé de 12 200 à 9 900 soit un recul de 4,2 % par an. De 2012 à 2020, l'effectif des livreurs a poursuivi sa tendance à la baisse sur le même rythme. L'arrivée des quotas laitiers en 1984 n'avait pas perturbé la tendance de long terme à la baisse du nombre d'élevages. La sortie du système des mêmes quotas laitiers n'a pas non plus affecté cette même tendance. Tout juste a-t-on vu une différenciation du rythme de baisse du nombre d'élevages entre départements : l'effectif manchois reculant moins vite que celui de ses voisins. En 2020, le nombre d'élevages laitiers en Normandie est proche de 7 200 contre 9 900 en 2012.

Le recul des emplois en production laitière est moins rapide que celui du nombre d'élevages. À partir de 2006, on a vu le nombre d'actifs par exploitation produisant du lait augmenter régulièrement. La ferme laitière moyenne employait 1,77 UTA (Unités de Travail Annuel) en 2000. On est passé à 1,96 UTA en 2012 et à 2,12 en 2020. Les éleveurs, pour réduire l'astreinte de la traite et des soins aux animaux, ont multiplié les solutions pour mieux s'organiser. Les jeunes générations ont été motrices dans ces recherches. Les formules sont diverses, que ce soit des exploitations sociétaires, avec des montages originaux, ou que cela passe par le salariat. Le résultat est une hausse du nombre d'actifs sur l'exploitation laitière afin de permettre une meilleure organisation du travail, notamment afin d'alléger l'astreinte de la traite.

La hausse rapide des livraisons par élevage a aussi favorisé ce mouvement d'agrandissement de la taille des collectifs de travail. En 2020, compte tenu d'un développement des débouchés de 8% et d'un recul du nombre d'élevages, la production moyenne par élevage sera plus importante : soit 530 000 litres par exploitation au lieu de 355 000 en 2012.

1.10. LES ÉVOLUTIONS TECHNIQUES

Les livraisons de lait par vache poursuivent leur croissance sur la lancée des années 2004-2012 : + 110 litres en moyenne chaque année, ce qui porte le lait vendu par vache à 7 100 litres en 2020. La sélection génétique est le moteur de cette croissance, avec l'arrivée à maturité de nouvelles technologies comme la génomique et les semences sexées.

Du fait de la croissance du rendement par vache, le troupeau de vaches nécessaire pour produire le lait continue sa régression. De 570 000 en 2012, il est passé à 538 000 vaches laitières en 2020 en Normandie. La taille moyenne du troupeau par exploitation a poursuivi sa croissance : elle est passée de 57 vaches laitières en 2012, à 75 en 2020.

Le maïs-ensilage représentait 29% des surfaces fourragères en 2010, et les prairies 71%. La taille croissante du troupeau laitier a encouragé la hausse de la part de maïs-ensilage dans les rations. Plusieurs facteurs poussent à cette hausse : des difficultés pour faire pâturer de grands troupeaux, à concilier le robot de traite avec le pâturage, la croissance du niveau de production des élevages, le progrès génétique sur le maïs par rapport aux prairies, etc... Certaines exploitations sont gênées par la règle de maintien obligatoire des prairies permanentes édictée par Bruxelles dans la PAC. Ils conservent de ce fait davantage de prairies qu'ils ne le

souhaiteraient. Sur ces prairies surnuméraires, ces éleveurs développent alors l'affouragement en vert, ou un atelier de viande bovine, ou un atelier de génisses, spécifiquement affecté à l'exploitation de ces prairies qui n'ont plus d'utilité pour les vaches laitières. Il reste qu'en 2020, les prairies représentent encore plus des 2/3 de la surface fourragère : la dominante verte de la Normandie reste toujours vérifiée !

Face à des troupeaux de plus grande taille et des éleveurs cherchant à se libérer des astreintes liées à l'élevage, la voie était libre pour la robotisation de la traite. Déjà largement entamée depuis l'année 1999, qui a vu apparaître le premier robot en Normandie, la robotisation de la traite représentait 4 % des élevages en 2012. Elle est proche de 11 % des élevages en 2020.

L'agriculture biologique a poursuivi sa progression. Sans atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement, la part du lait normand produit en bio est passée de 1,5% en 2012 à un chiffre proche de 2.5 % en 2020. Les fromages, beurre et crème sous Appellation d'Origine valorisaient 2,2% de la matière sèche utile du lait normand en 2010 et conservent cette proportion en 2020.

1.11. FAIBLES REVENUS DES ÉLEVEURS

Le rapport entre le revenu des éleveurs et le salaire moyen de l'ensemble de la société est un indicateur de l'attractivité du métier d'éleveur laitier. Ce rapport s'établissait à 66 % dans les années 2010 en Normandie et reste du même ordre en 2020. Le développement de la robotique et de l'électronique en élevage attire de nouvelles vocations, mais la charge de travail et les responsabilités croissantes découragent d'autres vocations d'éleveurs. Au final, l'attractivité du métier auprès des jeunes générations n'est pas modifiée par rapport aux années 2010.

2. SCENARIO 2020 PESSIMISTE

À partir du scénario tendanciel, nous pouvons définir un scénario dit « pessimiste » caractérisé par un marasme généralisé dans la filière laitière, comparable à la crise de 2009. Cette situation de crise ne peut durer sans déboucher vers de nouveaux équilibres.

Les consommateurs européens se détournent des produits laitiers, et n'achètent que les produits les moins chers. Notre débouché sur le marché mondial ne se porte pas bien : nos ventes sur le marché international ont peu augmenté en 10 ans et les prix y sont peu rémunérateurs. Les européens y sont sévèrement concurrencés par les américains, dont les éleveurs, bien à l'abri derrière leur assurance-revenu, n'hésitent pas à casser les prix pour se développer à l'export. Après la sortie des quotas, certains pays européens se sont montrés très agressifs (Irlande, Pays-Bas,...) contournant les réglementations environnementales. Destinée dans un premier temps au marché mondial, leur production supplémentaire a été réorientée vers le marché européen et tirent les prix vers le bas. Au total, la demande adressée aux éleveurs normands (marché mondial + marché européen + transfert autres régions) n'a pas progressé et reste identique à celle de 2012.

Tableau 1 : Données 2004 et 2012 et projection des scénarios en 2020

	Nombre d'élevages laitiers	Livraisons totales	Livraison par élevage	Troupeau de vaches laitières	VL par élevage	Lait vendu par VL	UTA par élevage	Lait par UTA
2004	14 450	3,3 Md l	226 000 l	634 000 VL	44 VL	5 150 l	1,88 UTA	120 000 l
2012	9 900	3,5 Md l	355 000 l	570 000 VL	57 VL	6180 l	1,96 UTA	180 000 l
2020 scénario tendanciel	7 200	3,8 Md l	530 000 l	538 000 VL	75 VL	7 100 l	2,12 UTA	250 000 l
2020 scénario pessimiste	6 600	3,5 Md l	535 000 l	510 000 VL	77 VL	6 900 l	2,04 UTA	262 000 l
2020 scénario optimiste	7 800	4,1 Md l	525 000 l	565 000 VL	73 VL	7 200 l	2,20 UTA	239 000 l

Source : recensements agricoles 2000 et 2010, enquêtes laitières, SAA, RICA

Le prix du lait se situe en 2020 à un niveau 15 % inférieur à son niveau de 2013. En 2020, le mécanisme d'achat par l'intervention de beurre et de poudre fonctionne à plein. Il atteint assez fréquemment des niveaux de plusieurs centaines de milliers de tonnes par an, malgré le prix peu attractif des achats à l'intervention. Bruxelles, effrayé, cherche des solutions pour maîtriser sa production. Mais les institutions européennes ne parviennent pas à se mettre d'accord sur une réforme. D'autant que l'accord Europe-USA de libre-échange a ouvert une large brèche sur le marché européen aux produits laitiers américains.

La Picardie avait connu dans les années 2015 son affaire du troupeau des 1000 vaches qui avait dressé bien des hostilités autour de ce projet. La Normandie l'a connu aussi. Après bien des péripéties juridiques et médiatiques, la construction d'étables au-delà de 500 vaches est devenu totalement impossible en 2020, du fait de l'opposition du voisinage, de l'opinion publique et de la prise de position du gouvernement qui n'autorise plus la délivrance de permis de construire pour de si grandes étables.

Du côté des laiteries privées, les Organisations de Producteurs peinent à exister et leurs responsables s'essouffent. Les laiteries imposent leurs choix et sélectionnent leurs producteurs. Certaines coopératives proposent à leurs coopérateurs des volumes supplémentaires à produire, mais à des prix faibles, qui attirent peu d'éleveurs. Certaines d'entre elles sont en difficulté, avec des investissements dans les usines réalisés vers 2015 et non rentabilisés.

De 2012 à 2020, l'effectif des livreurs a accéléré sa tendance à la baisse. Il a retrouvé le rythme des années 2008-2011 : moins 5 % par an. Certaines exploitations ont investi fortement en 2015 en vue de la sortie des quotas, elles ont fait faillite ensuite. En 2020, le nombre d'élevages laitiers en Normandie est proche de 6 600 (-33 % / 2012).

La production par élevage est plus importante en 2020 : 535 000 litres en moyenne par exploitation au lieu de 355 000 en 2012. La production par vache ralentit sa croissance par rapport aux années 2004-2012 : + 90 litres en moyenne chaque année, ce qui porte le lait vendu par vache à 6 900 litres en 2020. La taille moyenne du troupeau par exploitation laitière a poursuivi sa croissance : elle est passée de 57 vaches laitières en 2012 à 77 en 2020. Face aux faibles revenus laitiers, et au peu de développement en volume, la robotisation de la traite, qui représentait 4 % des élevages en 2012, est proche de 8 % en 2020.

Le rapport entre le revenu des éleveurs et le salaire moyen de l'ensemble de la société s'établissait à 66 % en 2010 en Normandie. Il s'est détérioré en 2020. De ce fait, les vocations manquent chez les jeunes pour devenir éleveur laitier, ce qui accentue le recul du nombre d'élevages.

3. SCENARIO 2020 OPTIMISTE

De 5 % du lait normand vendu en 2010 sur le marché mondial, on est passé à 10 %. Certaines régions laitières européennes lâchent prise, à l'image des éleveurs allemands qui préfèrent destiner leur maïs au biogaz, plus rentable que la production laitière. Le développement des élevages néerlandais est empêché par les limites environnementales. Au total, la demande adressée aux éleveurs normands (marché mondial + marché européen + transfert autres régions) a augmenté de 16% par rapport à 2012. La Normandie produit 4,1 milliards de litres contre 3,5 en 2012.

Le prix du lait se situe en 2020 à un niveau 15% supérieur à son niveau de 2013 (400 euros contre 350 euros courants).

Les droits de douane européens continuent d'assurer une protection du marché européen, en empêchant comme auparavant toute entrée de produits laitiers provenant du

marché mondial. Cela permet aux prix du beurre et des poudres d'être assez souvent nettement supérieurs aux prix mondiaux.

Grâce aux mesures mises en place dans les Programmes successifs de la Directive Nitrate, les taux de Nitrates dans les eaux françaises ont enfin nettement reculé. Cela a détendu les relations avec Bruxelles, qui reconnaît maintenant la France comme un élève modèle en Europe en matière environnementale. La Commission a autorisé d'assouplir les contraintes sur les élevages en zones vulnérables. Les éleveurs laitiers normands se sont réconciliés avec leurs voisins et avec la société. Collectivement, ils ont tiré des leçons de l'affaire de l'étable des 1000 vaches en Picardie.

De 2012 à 2020, l'effectif des livreurs a ralenti sa baisse à 3% par an. Cela a amené le nombre d'élevages à 7 800 en 2020 (-21%). Des jeunes plus nombreux s'engagent dans le métier d'éleveur avec la perspective d'un revenu comparable aux jeunes de leur âge. La production moyenne par élevage en Normandie est plus importante en 2020 qu'aujourd'hui, soit 525 000 litres par exploitation au lieu de 355 000 en 2012.

La production par vache accélère sa croissance par rapport aux années 2004-2012 : + 130 litres en moyenne chaque année, ce qui porte le lait vendu par vache à 7 200 litres en 2020. La taille moyenne du troupeau par exploitation laitière a poursuivi sa croissance : elle est passée de 57 vaches laitières en 2012 à 73 VL en 2020.

On voit se créer de grandes exploitations avec un atelier laitier important mais aussi un atelier cultures, qui permet de rémunérer 2, 3 ou 4 actifs et ainsi permettre une meilleure organisation du travail, et un allègement de l'astreinte. La robotisation de la traite progresse. Les robots étaient présents dans 4 % des élevages en 2012 : ils sont installés dans 15 % en 2020. À côté de la robotisation de la traite, une partie des éleveurs se sont équipés de robot distributeurs d'ensilage pour alléger les travaux quotidiens de nourriture du troupeau.

CONCLUSION

Un enseignement inattendu de ces scénarios est que la taille moyenne des élevages en 2020 variera très peu, quel que soit l'avenir envisagé. Les élevages laitiers normands produiront environ 530 000 litre par an en moyenne en 2020. Par contre, le nombre d'élevages évoluera en fonction de la demande globale de lait adressée aux producteurs normands. Si la demande des laiteries progresse, il y aura des installations plus nombreuses et davantage de producteurs de lait qui se maintiendront dans cette production.

La construction de scénarios prospectifs est insuffisamment utilisée en France, ou alors sous forme d'exercice de pure imagination, de scénarios non chiffrés qui, de ce fait, sont peu plausibles, et peu utilisables.

Il est vrai que la construction chiffrée se heurte parfois à des problèmes insoupçonnés au premier abord. Il en est ainsi pour estimer le recul futur du nombre d'exploitation. Tout le monde prend pour un acquis que le nombre d'exploitations agricoles continuera à reculer dans les années à venir. Mais à quel rythme ? Quels sont les facteurs qui ralentissent ou qui accélèrent ce rythme ? Très peu d'études chiffrées existent sur ce sujet. Nous avons utilisé dans ce travail les méthodes de la Commission Européenne dans ses études. Celle-ci met en liaison le rapport entre le revenu des agriculteurs du secteur étudié avec le revenu moyen de la population active tous secteurs économiques confondus de la même zone. Cette méthode est certes grossière mais nous l'avons retenue, à défaut d'en avoir d'autres.